

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRES (5 par an maximum)

Nom de l'association :

Qualité du demandeur et coordonnées

Nom :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Manifestation :

Date :	
Nom de la manifestation :	
Heure de début :	
Heure de fin : - 1h du matin maximum - 2h du matin par dérogation du maire (sur demande)	
Lieu de la manifestation :	

Groupe de boissons destinées à être vendues (cocher la case du groupe concerné par la demande) :

	Groupe 1	Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 °, limonades, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc...
	Groupe 3	Boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, crèmes de cassis, jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3° d'alcool ; vins doux naturels, vins de liqueur, apéritifs à base de vin, liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises ne titrant pas à plus de 18 ° d'alcool pur
	Groupe 4 et 5	non autorisés

